

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

Séance du 16 mai 2011

« Plan de soutien Aéronautique »

AVIS

Rapporteur : Odile LAURENT

AVIS ADOPTÉ :

Votants : 110

Pour : 96

Abstentions : 14

Cet avis a été élaboré sous l'autorité de la Commission

« Activités Économiques »

Présidée par **Monsieur Daniel THEBAULT**
Représentant le MEDEF Midi-Pyrénées

Les Membres de la Commission :

Monsieur Jean-Paul ANDRÉ
Représentant le Comité Régional de la Fédération Bancaire Française

Monsieur Jacques ARGOUNES
Représentant les Caisses d'Allocations Familiales

Monsieur Patrick AYGOBERE
Représentant la Fédération Régionale des Travaux Publics

Monsieur Jean BERTIN
Représentant la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie

Monsieur Henri-Paul BROCHET
Représentant la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie

Madame Corinne BRUEL
Représentant le Commerce Régional Tourisme

Monsieur Michel CADIERGUES
Représentant l'Union Régionale Interprofessionnelle CFDT

Monsieur Serge CAMBOU
Représentant l'Union Départementale FO

Monsieur Alain CARRE
Représentant de la Fédération Française du Bâtiment Midi-Pyrénées

Monsieur Gérard CASSAGNE
Représentant l'Union Régionale CFTC

Monsieur Bernard CASSAGNET
Représentant les Organisations de Retraités et Personnes Âgées

Monsieur Michel COULOM
Représentant les Unions Départementales FO

Monsieur Olivier DAMEZ
Représentant l'Union Régionale Midi-Pyrénées des SCOP

Monsieur Jean de GALARD
Représentant le Centre Régional de la Propriété Forestière et l'interprofession de la Forêt
et du Bois

Madame Agnès DOFNY

Représentant la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire

Monsieur Michel DOLIGÉ

Représentant la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie

Monsieur Pierre GACHES

Représentant la Chambre Syndicale des Industries Chimiques

Monsieur Lucien GARENCON

Représentant les Professions Libérales

Monsieur Christian GASTON

Représentant les Unions Départementales FO

Madame Marielle GAUDOIS

Représentant le Groupement des Entreprises de Santé et de Biotechnologies de Midi-Pyrénées

Monsieur Pierre-Jean GRACIA

Représentant l'Union Régionale de Mutualité Française Midi-Pyrénées

Monsieur Bernard GUIDEZ

Représentant la Fédération Régionale des Coopératives Agricoles

Monsieur Francis GUITARD

UNPI en accord avec la Chambre Syndicale des Propriétaires et copropriétaires de Midi-Pyrénées

Monsieur Michel INTRAND

Représentant UNSA

Monsieur Eric LALANDE

Représentant l'Union Professionnelle Artisanale

Madame Odile LAURENT

Représentant l'Union Régionale Interprofessionnel CFDT

Monsieur Francis LAYSSAC

Représentant l'Union Régionale Interprofessionnelle CFDT

Madame Yannick LE QUENTREC

Représentant le Comité Régional CGT

Monsieur Bernard MARGRAS

Représentant le Comité Régional CGT

Monsieur Pierre MOLETTE

Représentant l'Union Régionale des Ingénieurs et Scientifiques en Midi-Pyrénées

Monsieur René MOUYSET

Représentant la Fédération Française du Bâtiment

Monsieur Roland NOYER

Représentant la Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

Monsieur Hervé OSSARD

Représentant les Établissements de Recherche

Monsieur Philippe QUEULIN

Représentant le Comité Régional CGT

Monsieur Gérard RAMOND

Représentant la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises

Madame Michèle RAYMONDIS

Personnalité Qualifiée

Monsieur Pierre REQUIER

Chambre Syndicale des SSII (Syntec Informatique)

Monsieur Pierre SIMEONI

Représentant le Comité Régional CGT

Madame Martine SOULET

Représentant les Allocations Familiales – Mutualité Agricole

Monsieur Marc VIEUXLOUP

Représentant la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie

**Le CESER tient à remercier Mme BELLOUBET
pour sa disponibilité et la présentation du plan Aéronautique.**

SOMMAIRE

DISCOURS DE JEAN-LOUIS CHAUZY, PRESIDENT DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL.....	1
DISCOURS DE MARTIN MALVY PRESIDENT DE LA REGION MIDI-PYRENEES..	3
DISCOURS DE ERIC SPITZ, SECRETAIRE GENERAL AUX AFFAIRES REGIONALES.....	7
INTRODUCTION	11
1. L'EMPLOI.....	13
2. LES ENTREPRISES.....	14
3. LE PILOTAGE.....	15
GLOSSAIRE	17
EXPLICATIONS DE VOTE	19

DISCOURS DE JEAN-LOUIS CHAUZY, PRESIDENT DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL

Monsieur le Secrétaire Général aux Affaires Régionales, représentant Monsieur le Préfet de Région

Monsieur le Président de la Région Midi-Pyrénées,
Madame, Monsieur le Conseiller,
Madame, Monsieur,

(...)

Tout projet d'intérêt régional nous est généralement soumis par le Conseil Régional pour avis. C'est ainsi que le CESER présentera aujourd'hui ses réflexions concernant le Plan de soutien à l'Aéronautique pour la période 2011-2014, la Stratégie régionale d'aménagement numérique – plan très haut débit, le Plan Cancer régional, le Plan Climat Régional.

Un avis sera également émis sur le Projet de révision du plan de déplacements urbains, suite à la saisine de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse.

(...)

Le succès de Toulouse et de Midi-Pyrénées pour les investissements d'avenir comme pour la politique des pôles de compétitivité

Comme pour la politique des pôles de compétitivité fin 2004, il y avait peu de « croyants » et de soutien en faveur de cette politique complexe d'appels à projets, que nous soutenons depuis l'origine même si l'on peut avoir des états d'âme sur le Grand Emprunt.

La récente reconnaissance par le jury international et le gouvernement de l'Institut de Recherche Aéronautique, Espace et Systèmes Embarqués, après celle de la Société d'Accélération et de Transfert de Technologie, après la labellisation de sept Instituts Carnot et trois laboratoires d'Excellence, du projet Biotechnologie et les quatre équipements d'excellence, constituent une excellente nouvelle pour Toulouse et Midi-Pyrénées.

C'est en effet la reconnaissance de la qualité du travail accompli par les acteurs de la communauté universitaire, scientifique et les entreprises au sein des pôles de compétitivité.

Le site toulousain devrait être retenu pour le projet initiative d'excellence (IDEX). Les moyens financiers nouveaux complétant la politique des pôles doivent nous obliger à travailler à l'organisation d'un écosystème de la connaissance, de la recherche, de l'innovation et du transfert de technologie pour préparer l'économie et les hommes aux emplois de demain. C'est un saut qualitatif déterminant pour Toulouse et la Région Midi-Pyrénées. Le CESER félicite les acteurs qui ont porté ces projets, et au total près d'un milliard d'euros pour la recherche et le transfert de technologie.

Plan de déplacements urbains, Stratégie très haut débit, Plan de soutien Aéronautique, Plan Cancer régional, Action « Performance énergie » du Plan Climat régional

Monsieur le Président, notre assemblée a examiné quatre plans en faveur du numérique et du haut débit, de l'industrie aéronautique, du cancer, de la performance énergétique. Votre administration, et j'en remercie le Directeur Joël NEYEN, s'est efforcée de nous les adresser dans les meilleurs délais.

(...)

Au-delà de ces problèmes de forme, le CESER reconnaît la qualité et la pertinence des propositions faites à l'assemblée que vous présidez et qui sont une contribution forte et utile pour donner une ambition industrielle à la Région Midi-Pyrénées, un soutien et une visibilité au rôle de la Région pour l'industrie aéronautique à un mois du Salon du Bourget :

- agir efficacement en partenariat avec tous les acteurs dans la lutte contre le cancer au moment où nous sommes amenés à penser un nouveau cadre pour la gouvernance du Cancéropôle à un niveau international ;
- agir efficacement encore dans la performance énergétique pour la réduction de la consommation d'énergie notamment dans l'habitat, en développant ainsi les énergies renouvelables bois énergie, photovoltaïque-thermique, méthanisation ... Le CESER propose que l'on organise en parallèle les filières industrielles qui nous font défaut ;
- aider les territoires à s'équiper en numérique et très haut débit.

(...)

Concernant le plan de soutien à l'Aéronautique, le CESER salue ce choix politique du Conseil Régional d'élaborer un plan stratégique pour notre région et le félicite pour la qualité et l'ambition économique de ce plan. Il se réjouit de retrouver dans les actions du plan aéronautique plusieurs propositions issues de ses avis précédents.

Le CESER souhaite :

- que la sécurisation des parcours professionnels soit un des axes structurants du renforcement de la filière aéronautique et demande de donner les moyens aux PME de l'assurer ;
- que les financements publics pour la recherche et l'innovation servent à consolider les emplois dans les territoires.

L'avis relatif à la « Performance Energie Midi-Pyrénées 2011-2020 » contient des propositions réalistes et utiles pour créer de nouvelles filières. Les propositions de ce projet vont globalement dans le sens recommandé dans les avis antérieurs du CESER, en particulier dans l'avis de juin 2005 « *Quelle politique énergétique pour Midi-Pyrénées ?* ».

Le CESER se félicite que le Conseil Régional choisisse comme axe stratégique la maîtrise de l'énergie, déclinée sous les angles sobriété et efficacité, et le développement des énergies renouvelables.

Parmi ses préconisations, le CESER :

- souhaite que le développement des énergies renouvelables soit accompagné par celui des filières industrielles correspondantes ;
- salue l'appui apporté à la recherche et à l'innovation et demande à être associé au débat sur l'énergie ;
- apprécie également la mise en place des clauses d'éco-conditionnalité à l'obtention des aides régionales, contribuant ainsi au développement durable, au confort de vie des habitants, et au principe de coût global (investissement + fonctionnement + démantèlement), comme il le proposait dans son avis de juin 2005.

(...)

DISCOURS DE MARTIN MALVY PRÉSIDENT DE LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire Général,
Mesdames, Messieurs les Conseillers.

(...)

Les délais des rapports, Monsieur le Président. Nous aurons à chaque session évoqué ce sujet. Il n'y a pas de solution si ce n'est la bonne volonté. Pour une bonne raison c'est que vous avez les rapports avant les élus régionaux. Puisque vous examinez votre budget avant que même que l'on ne se soit prononcé sur lui. Ce qui nous amène à préparer des documents bien en amont. Parfois un mois, un mois et demi avant la séance. Toutes mes excuses pour les vacances de Pâques.

Vous aurez noté comme moi qu'il y a un certain nombre de sujets de satisfaction dans l'actualité. Ce n'est pas si fréquent pour ne pas s'y attarder quelques instants. La Région a effectivement, vous l'avez soulevé, été distinguée à plusieurs reprises ces dernières semaines. L'enquête annuelle du Cabinet ASTERES a confirmé le dynamisme de Midi-Pyrénées, qui est classée 1^{ère} Région française en terme de croissance du PIB dans la décennie 2000-2010, et en tête des prévisions de croissance pour 2011. Même si tout ceci est insuffisant, constatons que nous nous en sortons plutôt bien, plutôt mieux surtout que d'autres parties du territoire.

Et ce résultat, nous le devons incontestablement au dynamisme des secteurs aéronautique, c'est incontestable, agroalimentaire, pharmacie-cosmétique, et du tourisme. Ce sont des secteurs qui tirent la croissance au niveau national et qui constituent des piliers de notre économie régionale.

Le dernier rapport de l'Observatoire des territoires classait également la Région Midi-Pyrénées parmi les plus dynamiques en termes d'intensité d'efforts de R&D. En France, Midi-Pyrénées prend la première place, devant les Régions Ile-de-France et PACA. Notre Région se distingue également en matière de développement démographique et d'investissements étrangers.

Ces bons résultats confirment l'attractivité de Midi-Pyrénées, c'est un encouragement pour tous ceux qui animent cette économie régionale. Qu'il s'agisse des entreprises, qu'il s'agisse des universités, qu'il s'agisse des laboratoires de recherche. Permettez-moi de le dire qu'il s'agisse aussi des collectivités territoriales, qu'il s'agisse du Conseil Régional qui, avec ses partenaires, a mis en place une stratégie gagnante d'innovation et de développement que nous adaptions en permanence aux évolutions. C'est l'objet de nos travaux et c'est en partie l'objet des rapports que vous allez examiner.

C'est une stratégie qui a été confirmée tout récemment avec la sélection de plusieurs candidatures présentées par les équipes toulousaines, que je tiens à féliciter une nouvelle fois, qui ont été retenues dans le cadre du Grand Emprunt. Je pense à l'IRT, je pense à la SATT, je pense au Labex, aux laboratoires Carnot, je pense aux autres. Il s'agit d'une reconnaissance du potentiel de l'innovation de nos établissements de recherche et d'enseignement supérieur, nous l'avons vu d'une manière spectaculaire avec l'IRT cela n'était pas évident. Reconnaissance aussi de l'engagement de ceux que je viens de citer. Il nous reste à souhaiter que l>IDEX soit également reconnu. La ministre de la Recherche était à Toulouse il y a quelques jours, nous en avons les uns et les autres reparlé.

La Région, en ce qui la concerne, accompagne depuis longtemps la communauté scientifique et le monde de l'économie à travers le soutien à la recherche, l'innovation, le transfert de technologies, la formation. Je prends un exemple : sur la durée du contrat de projet en cours, la Région consacrera au volet enseignement supérieur et recherche pratiquement 200 millions d'€.

Au – delà nous avons soutenu une trentaine de programmes de R&D dont plusieurs pour les nouvelles thérapies. Nous avons accueillis deux équipes d'envergure internationale et nous avons accéléré la montée en puissance d'une dizaine de plateformes technologiques.

(...)

Autre thème, l'aéronautique. Après de nombreux mois assombris par la crise, le ciel s'est dégagé. Je le dis avec prudence, pour un temps que nous ignorons. Ceci aide aujourd'hui l'économie régionale à respirer.

Mais même avec des perspectives de développement du trafic aérien bien orienté, la filière doit se préparer à des évolutions majeures, liées notamment à l'arrivée de concurrents nouveaux et particulièrement agressifs sur le plan commercial. Ces concurrents nouveaux c'est Embraer au Brésil, Soukhoï Russie, Avic en Chine et d'autres. Ceci dans un contexte général qui est caractérisé par la parité euro – dollar, la montée du prix de l'énergie et une pression croissante sur les prix de vente. Ce qui justifie plus que jamais une profonde réorganisation de la sous-traitance et de très fortes mutations du tissu industriel régional. La filière aéronautique, nous devons sans cesse le rappeler, constitue le plus important secteur industriel de Midi-Pyrénées. Mais, nous devons rappeler aussi que si ce sont 20 000 emplois pour Airbus, par Airbus, avec Airbus et Eads, la filière en compte 63 000. La filière aéronautique, c'est deux fois plus dans les entreprises de 1^{er} rang ou de sous-traitance que sur la maison mère ou EADS –AIRBUS. Airbus c'est fondamental, mais les quelques 400 entreprises du secteur, les 800 établissements recensés par l'INSEE, les 40 000 emplois qui font la différence, le sont également. Or, il faut bien le comprendre, ce n'est pas du seul marché aéronautique que dépend leur avenir. Le nouveau plan de soutien, qui est doté de plus de 130 millions d'€ par la Région sur 4 ans, s'adresse donc surtout aux PME, à toutes les PME qui sont implantées sur tout le territoire régional, y compris en milieu rural. Et parmi les objectifs, nous devons favoriser leur développement avec un ciblage particulier sur celles qui sont trop petites pour résister à la compétition - notamment celle des PME allemandes - et aux délocalisations. Ce plan va donc permettre d'accompagner la naissance d'entreprises de taille intermédiaire, de nouvelles technologies avec un nouvel appel à projets AEROSTAT. Ce dernier est beaucoup plus large qu'Epicea sur les composites, ou qu'Electra sur l'avion électrique, puisqu'il intègre aussi les questions de procédés industriels, de systèmes embarqués, de traitements de surface. Mais, ce sont les mêmes préoccupations qui le caractérisent notamment en matière environnementale. L'enjeu reste le même : prendre en compte les exigences du développement durable.

Et ce plan ne profitera pas qu'à l'aéronautique. Une grande partie des projets de recherche du plan aéronautique financés sont par ailleurs transposables à d'autres secteurs. Par exemple les technologies qui permettront à terme de réduire de 50% la consommation en carburant, celles qui visent à réduire le bruit des moteurs d'avions ou encore celles qui portent sur les énergies renouvelables. Vous savez qu'Airbus développe lui-même un projet de laboratoire spécialisé dans la production d'un éco carburant à base d'algues, qui devrait permettre assez rapidement, un aller retour quotidien sur Paris. Nous sommes bien là dans l'approche de nouveaux développements.

Notre effort portera bien sûr sur les ressources humaines, enjeu stratégique pour la compétitivité des entreprises régionales, notamment pour accroître les formations qualifiantes et regrouper les formations supérieures sur Montaudran - Aérospatiale. Ce qui donnera naissance

au plus grand campus universitaire européen dans le domaine de l'aéronautique, de l'espace, des systèmes embarqués.

Vous posez dans votre rapport deux questions : la prise en compte des critères sociaux dans l'octroi des aides aux entreprises et la transmission d'entreprises, enjeu primordial au vu du vieillissement d'un certain nombre de dirigeants. Ces deux sujets ne nous ont pas échappé, depuis longtemps d'ailleurs, ils ne sont pas simples à régler. Ils font partie des orientations stratégiques du nouveau schéma régional de développement économique. Ce sont les mêmes pour l'ensemble des filières.

Enfin, nous donnerons un nouvel élan au plan ADER, engagé Monsieur le Secrétaire général avec l'Etat, en direction des sous traitants de l'aéronautique, je dis bien des sous traitants de l'aéronautique. ADER est un concept unique au plan national qui s'est traduit par plus de 1300 actions concrètes. Il a d'ailleurs été défini comme l'un des projets structurants du pôle de compétitivité, ce qui prouve bien que la politique du pôle est aussi dirigée vers l'ensemble du secteur.

(...)

Voilà, Mesdames et Messieurs, les quatre plans régionaux dont vous allez débattre aujourd'hui qui traduisent les préoccupations de notre assemblée et rejoignent, je crois, celles de nos concitoyens.

Aucun de ces plans ne peut d'ailleurs se lire indépendamment des autres. J'y ai fait allusion pour ce qui est de l'éco conditionnalité ou des conditions sociales d'accès aux financements régionaux. Ils se complètent, ils trouvent ensemble une cohérence avec le Schéma Régional de Développement Economique, avec le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, avec, au mois de septembre je l'espère Monsieur le Secrétaire général, la signature du contrat sur la formation professionnelle, que nous lions d'ailleurs à la signature du COM, c'est à dire à l'engagement de l'Etat pour ce qui est de l'appui aux formations d'apprentissage ou à l'investissement dans les centres d'apprentissage.

Nous sommes donc entrain de redessiner, d'essayer de redessiner une nouvelle politique régionale ou une nouvelle fois la politique régionale, dans la prolongation de ce qui a été fait au cours des années précédentes, mais en l'adaptant aux évolutions de notre environnement économique et de nos priorités.

(...)

Merci et bon travail.

Nous sommes face à des sujets qui sont majeurs, pour le devenir de Midi-Pyrénées.

Monsieur le Président, c'est toujours avec beaucoup d'intérêt que nous lisons vos rapports, bien qu'à l'occasion des vacances de Pâques vous ayez dû écouter votre réflexion.

DISCOURS DE ERIC SPITZ, SECRETAIRE GENERAL AUX AFFAIRES REGIONALES

Monsieur le Président du Conseil régional,
Monsieur le Président du Conseil Économique Social et Environnemental Régional,
Mesdames et Messieurs les Vice-présidents du Conseil régional,
Messieurs les Présidents des différentes commissions du CESR,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'ai le plaisir de représenter aujourd'hui le nouveau Préfet de Région Henri-Michel COMET qui, comme l'a souligné le Président du Conseil régional, est retenu par la visite du ministre des Transports qui est toute la journée à Toulouse.

Il regrette profondément de ne pas être présent ici parce qu'il sait que les Conseils Économiques Sociaux Environnementaux Régionaux ont un rôle important et tout particulièrement parce qu'il faut le reconnaître, ce n'est pas le cas dans toutes les régions, mais c'est celui de la région Midi-Pyrénées dont la qualité des travaux est unanimement reconnue, on l'a encore vu aujourd'hui, ils ont été longuement commentés par le Président de Région.

(...)

Beaucoup de sujets ont été abordés, je vous prie de m'en excuser par avance, mais j'aurais du mal, sauf à faire un discours de politique générale, à reprendre tous les sujets abordés par le Président du Conseil régional et le Président de votre assemblée.

Vous le savez pour la région Midi-Pyrénées, nous sommes confrontés à un véritable défi, nous devons accueillir si les statistiques et les prévisions sont exactes 500 000 nouveaux habitants d'ici 2030. Nous devons donc anticiper et mettre en œuvre les politiques publiques nécessaires à cette croissance. À cette fin, les travaux du CESER sont plus que jamais utiles, « le temps de la réflexion est une économie de temps », c'est une citation du poète Syrus Publius. Votre réflexion fera gagner du temps à notre région.

(...)

Je vais revenir rapidement sur ces thèmes, même si le Président du Conseil régional les a abordés avec justesse. Le premier concerne le soutien à la filière aéronautique qui représente un enjeu stratégique gigantesque. Dans les vingt prochaines années, les compagnies aériennes projettent d'acquérir 25 000 avions passagers de plus de 100 sièges pour une valeur de 3 100 milliards de dollars doublant ainsi la flotte mondiale. La maintenance aéronautique devrait alors représenter un marché de plus de 2 000 milliards de dollars pour les vingt ans à venir. Ce secteur est soumis à une concurrence croissante avec l'émergence de concurrents, notamment issus des économies émergentes, brésilienne, canadienne, russe, chinoise. Le Président du Conseil régional a déjà cité leur nom, c'est donc tout un tissu industriel en mutation qu'il nous faut soutenir aujourd'hui.

J'entends aussi des débats sur la concurrence supposée sur ces marchés entre la région Aquitaine et la région Midi-Pyrénées, je crois que c'est un faux débat ; si l'on veut acquérir une visibilité à l'international il faut absolument que ces deux régions s'allient parce qu'elles sont complémentaires de manière à ce que dans la compétition mondiale qui s'annonce de plus en plus âpre, nous ayons ensemble une capacité à concourir et à lutter contre ces concurrents qui s'annoncent de plus en plus agressifs.

L'État et la région en Midi-Pyrénées ont fait beaucoup pour le soutien à la filière aéronautique grâce au plan d'aide au développement des entreprises régionales de sous-traitants, c'est un plan qui avait été décidé par l'État en 2001. L'État et le Conseil régional ont travaillé ensemble et ils ont mené plus de 1 000 actions auprès de 429 entreprises qui représentent un engagement

financier de l'État et de la Région de plus de 23 M€. Nous sommes repartis sur un nouveau contrat de 2005 à 2010 qui permet en particulier d'aider les réseaux des entreprises de sous-traitance fortement touchés par les retards du programme A380 et le plan de restructuration Power 8, chez Airbus.

Nous avons développé trois axes, je les citerai simplement :

- conforter la situation financière des entreprises,
- organiser les réseaux de sous-traitance de niveau 2,
- mettre en place une aide à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Le plan Ader s'est intégré aux pôles de compétitivité mondiale Aerospace Valley accompagné par l'État et la Région, encore une politique de l'État tout comme les investissements d'avenir qui s'intègrent dans ce qu'on a appelé la stratégie de Lisbonne qui a eu des effets particulièrement positifs et des retombées positives pour la région Midi-Pyrénées. Nous avons présenté dans le cadre de ce pôle 202 projets pour un financement de 632 M€, dont 189 M€ d'aides de l'État et des collectivités, 49 M€ de l'ANR et 25 M€ d'Oséo c'est quand même un très beau succès.

La productivité de certaines PME a été organisée par l'introduction de nouvelles méthodes de management issues des Japonais, notamment ce qu'on appelle le « Lean » dans les grappes d'entreprises ou le transfert de technologies dans le domaine de l'usinage à grande vitesse.

Cet après-midi vous allez vous prononcer sur ce nouveau plan qui a quatre objectifs que je ne rappellerai pas, le Président MALVY en a parlé. Votre avis, j'en suis sûr, saura nourrir la réflexion sur l'avenir et le soutien de la filière aéronautique.

Dans le même temps il y a aussi eu un évènement important l'année dernière avec les États généraux de l'Industrie qui se sont déroulés en région Midi-Pyrénées. À la suite de ces états généraux, un comité stratégique de la filière aéronautique a été lancé à la fin de l'année dernière et il a constitué 8 groupes de travail notamment sur le thème du financement de la filière, l'amélioration de la productivité par les évolutions organisationnelles et technologiques, la pénétration de nouveaux marchés à l'export pour notre tissu de sous-traitance. Ce comité régional se réunira le 1^{er} juin pour recenser un premier volet d'actions, je gage que l'ensemble de toutes ces réflexions saura préparer et améliorer l'avenir de notre industrie aéronautique.

Vous avez également abordé un deuxième point, la question du plan de très haut débit de notre région, c'est une condition indispensable au développement du territoire de Midi-Pyrénées et il y a là un enjeu majeur pour l'aménagement et la compétitivité de la région. Le gouvernement s'est fixé un objectif ambitieux, que 70 % des foyers au niveau national soit couvert par le très haut débit en 2020, et 98 % en 2025. Il est vrai que sur les zones rentables et très denses, nous attendons maintenant que les opérateurs privés se positionnent et nous disposons de différentes sources de financement pour accompagner ces investissements. Je salue l'effort financier que réalise la Région puisque le Président MALVY nous a annoncé un plan d'aide à hauteur de 50 M€ sur dix ans. Nous avons aussi l'axe 5 du Feder qui est géré par la Région qui permet de financer ce type de projet, le contrat de projet État-Région, le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire, et les investissements d'avenir pour un montant de 2 milliards d'euros, ce ne sera pas suffisant. On chiffre l'effort financier au niveau national à environ 20 à 25 milliards d'euros, mais il y a aussi la création du FANT (Fonds d'Aménagement Numérique du Territoire) qui aura, une fois que les investissements d'avenir auront financé cette première tranche, vocation à examiner la situation des territoires qui n'auraient pas été couverts soit par un opérateur privé soit par une action conjointe des collectivités locales et de l'État.

On a un premier état des lieux du positionnement des opérateurs privés sur la région, si l'on s'en tient à leurs déclarations d'intention les opérateurs privés couvriraient 42 % de notre région, mais avec des variations assez fortes selon les départements puisqu'ils couvriraient 57 % de la Haute-Garonne, je ne parle pas du territoire je parle de la population, 57 % de la Haute-Garonne mais seulement 16 % du Gers ou 18 % du Lot seraient desservis par la candidature spontanée d'opérateurs privés.

Toujours est-il que nous travaillons avec Carole DELGA d'arrache-pied et nous avons le 5 mai 2011 fait adopter par l'instance de coordination régionale d'aménagement numérique la stratégie d'aménagement pour la région Midi-Pyrénées. Comme l'a bien souligné le Président, la Région et l'État fixent le cadre qui doit permettre ensuite aux départements d'élaborer leur SDAN (Schéma Départemental d'Aménagement Numérique), 7 départements sur 8 ont commencé à élaborer le SDAN, le huitième est l'Ariège qui initiera le sien cet été. C'est à partir du moment où les Conseils généraux vont contacter les opérateurs privés qu'il va y avoir une véritable discussion financière qui va s'engager et il ne sera pas interdit pour les exécutifs de ces collectivités locales de mettre des conditions pour, au-delà de la zone strictement rentable, élargir le périmètre à des zones qui le seraient moins. C'est seulement à ce moment-là qu'on aura une idée plus précise des zones qui seraient couvertes par ces opérateurs.

Sur ces sujets, votre avis et votre soutien nous apparaissent indispensables.

(...)

Sur les investissements d'avenir, le déplacement de la Ministre s'est bien passé, et a couronné nos efforts. Ce sont 1 000 chercheurs, scientifiques, chefs d'entreprise qui ont travaillé pendant six mois pour préparer les dossiers toulousains au titre des investissements d'avenir. Il faut qu'on continue, le dossier définitif sur l'Idex sera déposé dans quelques jours et la sélection sera faite au mois de juillet, nous comptons bien y être et nous nous mobilisons tous pour y parvenir.

Juste un mot puisque le Président l'a évoqué sur la recherche en Midi-Pyrénées, des chiffres que je rabâche un peu, mais ils sont faciles à mémoriser ; l'État consacre un milliard d'euros par an en région Midi-Pyrénées à la recherche. C'est uniquement en dépenses de fonctionnement, la recherche consiste souvent à financer des salaires de chercheurs et aussi des équipements. Sur ce quasi-milliard c'est du fonctionnement et à côté il faut ajouter ce qu'on paie au titre des pôles de compétitivité, des investissements d'avenir, le plan campus pour que tous ces gens travaillent dans de bonnes conditions, un demi-milliard d'euros. L'effort de l'État qui, je le veux bien, peut toujours être voué aux gémonies « il n'en fait pas assez, il ne finance pas assez », sur la région Midi-Pyrénées est immense dans ce domaine et il n'est pas prêt de baisser au contraire nous sommes mobilisés comme l'a dit le Président MALVY, nous sommes les premiers en France pour la recherche et le développement, 4,2 % du PIB de la région Midi-Pyrénées c'est de la recherche. Alors que l'objectif que n'ont pas atteint la plupart des régions au niveau européen est de 3 % fixé par Lisbonne. Nous sommes la huitième région européenne.

(...)

Je souhaite que vos travaux se déroulent aujourd'hui dans les meilleures conditions afin de donner les meilleurs fruits, la démocratie s'exerce par le dialogue et je suis sûr que vous saurez tous discuter de manière apaisée et réfléchie afin d'amplifier la démarche du CESER pour en faire une réelle instance de propositions. Je vous remercie pour votre attention.

INTRODUCTION

Le CESER remercie le Président du Conseil Régional de l'avoir saisi concernant le « plan de soutien à l'Aéronautique » pour la période 2011-2014.

Le CESER salue le Conseil Régional pour ce choix politique d'élaborer un plan hautement stratégique pour notre région et le félicite pour la qualité et l'ambition économique de ce plan.

Le CESER se réjouit de retrouver dans les actions du plan aéronautique un nombre conséquent des propositions d'au moins trois de ces Avis récents : « La sous-traitance aéronautique en Midi-Pyrénées » du 18 octobre 2007, « L'innovation en Midi-Pyrénées » du 20 octobre 2010 et « Pour une stratégie industrielle de Midi-Pyrénées au travers des PME-PMI » du 11 février 2011.

Le CESER a étudié avec attention « le plan de soutien à l'aéronautique ».

Les perspectives économiques très positives de la filière aéronautique ne doivent pas cacher une filière en mutation tant technique, que financière, organisationnelle et humaine dans un environnement concurrentiel de plus en plus rude internationalement.

Ce plan a pour ambition d'aider à structurer la filière aéronautique par le soutien et l'encouragement de la recherche, du transfert technologique, de l'organisation de la filière et des entreprises, et du développement des Ressources Humaines sous la direction d'un pilotage stratégique et opérationnel.

L'objectif de ce plan est de conforter les PME et de donner naissance à des Entreprises de Taille Intermédiaire, en mettant en cohérence les différentes interventions des acteurs régionaux et en s'appuyant sur une programmation financière sur trois années.

Le CESER présente des remarques et des préconisations dont la prise en considération paraît nécessaire au bon déroulement du plan aéronautique et au développement économique du tissu industriel de Midi-Pyrénées.

1. L'EMPLOI

- Evolution des emplois : Si globalement les emplois de l'aéronautique croissent, il est important de différencier les emplois de production qui diminuent au profit des emplois dits de service. De plus, la diminution des entreprises et des effectifs est plus importante dans les départements du Nord de notre région. Le CESER préconise que la vision de la filière aéronautique ne se fasse pas que dans ses grandes masses mais qu'une attention particulière soit portée à tous les indicateurs de la filière, qu'ils soient évalués en détail et pris en considération dans la gestion des aides et des mesures prévues.
- Sécurisation des parcours professionnels : Le CESER estime toujours¹ que la sécurisation des parcours professionnels devrait être un des axes structurant du renforcement de la filière aéronautique. Il est nécessaire de donner les moyens aux PME de faciliter le départ en formation des salariés, d'anticiper et d'adapter les besoins en qualification par une GPEC offensive sectorielle², de faire connaître les métiers de l'aéronautique, d'accompagner les mobilités professionnelles et de mettre en place la GPEC dans les PME.
- Formations qualifiantes de tous niveaux : Le CESER se félicite que la prise en considération de tous types de formations initiale et professionnelle fasse partie de ce plan. Toutefois, le CESER souhaite maintenir ou réouvrir des formations auprès des jeunes sur les métiers en carence de recrutement.
- Transfert des compétences : La Conclusion des Etats Généraux de l'Industrie³ avait permis de souligner l'importance pour les PME de ne pas perdre les savoirs faire avec le personnel partant à la retraite. Afin d'assurer le transfert de compétence aux salariés entrants, il avait été proposé un dispositif « biseau seniors juniors » (mesure 8). Ce dispositif pertinent n'a pas été mis en place. La mesure consistait à l'identification des compétences rares, la création d'un pool de tuteurs, la prise en charge améliorée de la formation par les OPCA⁴ sur la base de l'embauche du nouveau salarié par contrat de professionnalisation, et la participation financière de l'Etat avec une partie des charges patronales exonérées, et une prime de 2000€, financée par le FPSPP⁵, à verser à l'entreprise pour « profiter au nouveau salarié ». Le CESER estime que cette mesure doit être mise en œuvre sous son modèle initial ou adaptée à une organisation régionale.
- Impact organisationnel : Si le soutien à l'organisation interne des PME peut s'avérer nécessaire, l'encouragement du LEAN doit être réfléchi pour prendre en considération les limites économiques et industrielles de ce modèle avec notamment l'exemple de la filière automobile, précurseur de ce modèle, qui rappelle ses véhicules pour défauts de construction. Ce modèle organisationnel tend à placer davantage les PME sous-traitantes sous une plus grande influence en instaurant une division du travail entre les lieux de contrôle et d'exécution du travail, renforçant ainsi le rapport de force au détriment des marges de manœuvres stratégiques de sous-traitants au profit de la réduction des coûts et des délais exigés par les donneurs d'ordres. Cette dépendance

¹ Avis « La sous-traitance aéronautique en Midi-Pyrénées » du 18 octobre 2007 – propositions 13, 14, 15, 16, 17 / Avis « Pour une stratégie industrielle de Midi-Pyrénées au travers des PME-PMI » du 11/02/2011 – proposition 7.c.

² Avis « Pour une stratégie industrielle de Midi-Pyrénées au travers des PME-PMI » du 11/02/2011 – proposition 1.b.

³ Conclusion des Etats Généraux de l'Industrie – 4 mars 2010 – Présidence de la république

⁴ Organismes paritaires collecteurs agréés

⁵ Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels

interentreprises accentue les inégalités d'emploi⁶, qu'il s'agisse de la structure des qualifications, des salaires et des rémunérations que des conditions de travail.

Avec l'explosion des Troubles Musculos Squelettiques⁷ (TMS) et du stress, ce modèle organisationnel⁸ pose également un véritable problème de santé publique qui nécessite une intervention efficace des pouvoirs publics. En ce sens, aucune aide ne devrait être attribuée sans que le risque organisationnel ne soit inscrit au Document Unique d'Evaluation (DUE) des risques professionnels et sans l'élaboration d'un plan de prévention établi par l'employeur et en concertation avec le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

- Conditionnalité des aides : Le CESER observe que si les conditions d'octroi des aides n'apparaissent pas dans le plan à l'aéronautique et que les critères appliqués aujourd'hui sont rigoureux et transversaux, ces conditions pourraient contenir des critères sociaux comme notamment : l'information des salariés sur les conditions d'octroi des aides publiques⁹, le respect de la rémunération selon les qualifications, l'instauration d'un dialogue social, la création de comités inter-entreprise, ou la consolidation et le développement d'emplois industriels, en particulier pour les aides octroyées dans le cadre des appels à projets de recherche régionaux (CCRRDT et pôles de compétitivité)...

2. LES ENTREPRISES

- Charte de bonnes pratiques : Le CESER constate qu'au regard des expériences « du médiateur des relations interentreprises industrielles et de la sous-traitance¹⁰ » que la mise en place de ces codes de bonne pratique notamment dans l'automobile, ont un cadre non contraignant entraînant parfois des effets négatifs. Le CESER considère que les conditions spécifiques contenues dans ces lettres d'intention, chartes ou codes de bonne pratique, devraient être rédigées sous forme de contrat, plus clair, précis et engageant, afin d'organiser une sous-traitance de coopération¹¹.
En ce sens et à titre d'exemple, un donneur d'ordre ne devrait pas pouvoir transférer le risque lié à la parité euro-dollar à ces sous-traitants, toutes transactions devant s'effectuer en Euros comme souligné lors des Etats Généraux de l'Industrie.
- Transmission d'entreprises : Le CESER estime¹² que face au vieillissement des chefs d'entreprises, la pérennisation de la filière aéronautique et du tissu économique doit passer par une prise en considération et un accompagnement des chefs d'entreprises prêts à partir à la retraite, ainsi que des salariés de la PME.

⁶ Article du Monde : « Des PME sous-traitantes sous influence » - 05/04/11.

⁷ Les Maladies à caractère professionnel et les Maladies professionnelles reconnues au Régime général de sécurité sociale en Midi-Pyrénées : période 2005-2008 : http://crouzettoulouse.free.fr/MACP2011/MCP_Avril2010-V1.pdf
http://crouzettoulouse.free.fr/MACP2011/Plaque_MCP_2010.pdf

⁸ Rapport du Centre d'Etude pour l'Emploi : « Condition de travail et santé au travail des salariés de l'Union Européenne : des situations contrastées selon les formes d'organisations » écrit par Antoine Valeyre, chargé de recherche au CNRS : http://www.cee-recherche.fr/fr/doctrav/travail_conditions_sante_europe_73.pdf

Rapport du Conseil Economique et Social : « Organisations du travail et nouveaux risques pour la santé des salariés » : <http://www.ces.fr/rapport/docton/04041410.PDF>

⁹ Avis « Pour une stratégie industrielle de Midi-Pyrénées au travers des PME-PMI » du 11/02/2011 – proposition 6.b.

¹⁰ Article Les Echos : « les acheteurs des grands groupes pillent les PMI » - entretien avec Jean-Claude Volot Médiateur des relations interentreprises industrielles et de la sous-traitance – 24/02/2011

¹¹ Avis « Pour une stratégie industrielle de Midi-Pyrénées au travers des PME-PMI » du 11/02/2011 – proposition 2.e.

¹² Avis « Pour une stratégie industrielle de Midi-Pyrénées au travers des PME-PMI » du 11/02/2011 – proposition 4.c.

3. LE PILOTAGE

- Evaluation du Plan : Le CESER se félicite que le pilotage du plan comprenne une action d'évaluation, action mainte fois demandée dans ses différents Avis pour toutes les politiques publiques. Cette évaluation des mesures et des actions entreprises doit prendre en compte les aspects quantitatifs et qualitatifs qui devront être analysés.
- Renforcement de la vision prospective : Le CESER souhaite que les résultats obtenus dans le cadre de la « Vision Prospective » décrite dans le plan de soutien, contribuent effectivement à la préparation de l'avenir notamment pour l'orientation des actions de recherche, et pour l'identification des métiers nouveaux et des formations nécessaires, en lien avec une GPEC sectorielle évoquée plus haut.

GLOSSAIRE

AESE	Aéronautique Espace et Systèmes Embarqués
CCRRDT	Comité Consultatif Régional pour la Recherche et le Développement
CHSCT	Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail
DUE	Document Unique d'Evaluation
ETI	Entreprise de Taille Intermédiaire
FPSPP	Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels
FUI	Fonds Unique Interministériel
GPEC	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
IRDI	Institut Régional de Développement Industriel
IRT	Institut de recherche Aéronautique et systèmes embarqués
MPE	Midi-Pyrénées Expansion
MPI	Midi-Pyrénées Innovation
OPCA	Organismes paritaires collecteurs agréés
OSEO	Œuvre Suisse d'Entraide Ouvrière
PRES	Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur
SATT	Société d'Accélération et de Transfert de Technologie
SRDE	Schéma Régional de Développement Economique
TMS	Troubles Musculos Squelettiques

EXPLICATIONS DE VOTE

Présentées par :

Pierre SIMEONI :	Au nom du Groupe CGT
Gérard CASSAGNE :	Au nom du Groupe CFTC
Serge CAMBOU :	Au nom de FO
Jean-Paul ANDRE :	Au nom du 1 ^{er} Collège
Monique MARTY :	Au nom de la CFDT

Intervention de Pierre SIMEONI
Au nom de la CGT

Monsieur le Président du Conseil Régional,
Monsieur le représentant de l'Etat,
Monsieur le Président du Conseil Economique et Social Environnemental Régional,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,
Mesdames, Messieurs,

Après avoir engagé près de 170 millions d'euros de subventions régionales sur la période 2000-2010, le Conseil Régional propose un nouveau plan de soutien d'un montant de 130 millions d'euros sur la période 2011-2014.

Bien que le soutien à une industrie en croissance puisse être nécessaire, la pérennisation d'une telle politique sans la moindre évaluation de son efficacité, notamment en terme de créations d'emplois, interroge les représentants des salariés que nous sommes.

Ce plan entend accompagner la restructuration du tissu de PME/PMI notamment par le déploiement d'outils organisationnels (LEAN) et d'outils d'échanges de données entre donneurs d'ordres et sous-traitants dans le cadre d'entreprise étendue.

Or, ce modèle de management industriel réduit les marges de manœuvre stratégiques des PME/PMI sous-traitantes au profit de la réduction des coûts et des délais exigés par les donneurs d'ordres. Cette dépendance accentue les inégalités d'emploi, qu'il s'agisse de la structure des qualifications, des salaires, des conditions de travail et favorise la mise en concurrence, l'externalisation d'activités et la délocalisation d'entreprise.

Il est donc nécessaire de sortir des projets structurants qui ne visent que la seule compétitivité au détriment de l'emploi stable et qualifié, des garanties collectives, des conditions de travail, de l'efficacité industrielle et de la croissance économique.

Il convient d'accompagner cette politique de soutien par des financements publics, par plus de conditionnalité, d'exigence de résultat, d'exigence sociale et environnementale, ce que nous n'avons trouvé ni dans le plan, ni dans le SRDE comme cela nous a été suggéré.

S'il est légitime de porter une ambition industrielle pour notre région, notre développement doit s'apprécier au regard des autres régions et du territoire national. Ce qui fait la force de notre industrie c'est la maîtrise au plan national de l'ensemble de la filière aéronautique et spatiale. C'est la cohérence des coopérations et des partenariats que nous avons développés de longue date dans nos territoires. Or nous constatons que les écarts se creusent avec l'Aquitaine, voire avec l'Île de France. Nous constatons aussi dans le plan qui nous est présenté l'absence de partenariat, de complémentarité, d'actions et d'orientations partagées avec l'Aquitaine ou toute autre région. Toute mise en concurrence serait catastrophique y compris pour notre région.

Bien que ce projet d'avis reprenne nombre de propositions que nous avons portées, les délais impartis n'ont pas permis d'aborder sur le fond l'ensemble de nos préoccupations relatives à l'évaluation des plans successifs, les conditions d'attribution et les conséquences industrielles, sociales et environnementales du modèle organisationnel mis en œuvre.

Nous nous abstiendrons donc de voter cet avis.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Gérard CASSAGNE
Au nom de la CFTC

Monsieur le Vice-Président du Conseil Régional,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs,

La CFTC ne peut que se réjouir que la Région lance un nouveau plan de soutien à l'aéronautique de 130 Millions d'euros pour la période 2011 – 2014 vu l'importance de ce secteur en région. Ce plan est en continuité avec les précédents et devrait permettre aux entreprises et aux salariés de s'adapter à l'évolution rapide de cette industrie.

Depuis la création du pôle de compétitivité inter-régional Aerospace Valley et la structuration du PRES, un IRT AESE et une SATT ont été obtenus. Ceci est le résultat d'une mobilisation importante et unitaire des acteurs industriels, universitaires et des collectivités territoriales.

Les conditions semblent réunies pour former, chercher, innover et aider au transfert rapide de ces innovations vers le milieu industriel.

De plus tant la Région (au travers de MPE , MPI , l'IRDI , les contrats d'appuis ,) que l'Etat (par le FUI , OSEO ,) peuvent aider les entreprises « capitalistiquement » pour investir ou innover. Pour la CFTC ces investissements publics importants doivent avant tout servir à développer et sécuriser l'emploi dans notre région. Ceci doit être une exigence de tous les acteurs.

Au vu des difficultés actuelles, il est primordial que les entreprises donneurs d'ordres soient citoyennes et solidaires de leur territoire. En effet les contribuables ne comprendraient pas qu'une bonne partie des charges soient encore délocalisées et ceci d'autant plus que nos collègues allemands et espagnols gardent les emplois chez eux.

Les fluctuations de la parité euro / dollar ne doivent pas être supportées par les sous-traitants mais traitées au niveau de l'Europe au travers peut-être d'un fonds de péréquation à l'exportation ou plus sûrement par une politique monétaire adéquate.

Pour le reste la CFTC votera l'avis.
Je vous remercie pour votre écoute.

Intervention de Serge CAMBOU
Au nom de FO

Monsieur le Président du Conseil Economique et Social Environnemental Régional,
Monsieur le Vice-Président du Conseil Régional,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,
Mesdames, Messieurs,

Le projet d'avis qui nous est présenté aujourd'hui concerne le Plan de Soutien à l'Aéronautique pour la période 2011-2014.

Pour FORCE OUVRIERE il est d'une importance capitale de permettre à des PME de ce secteur de se développer, voire de muter vers des Entreprises intermédiaires et ce avec l'aide de la Région, en permettant également de participer à l'aménagement du territoire.

Ce qui nous paraît important dans ce plan et qui est rappelé dans le projet d'avis c'est qu'il doit y avoir un impact dans l'Emploi et dans la sécurisation des Parcours Professionnels.

FORCE OUVRIERE est également très attentif aux transferts des compétences dans les Entreprises. A cet égard, nous sommes satisfaits que le CESER reprenne dans son projet d'avis notre proposition qui portait sur le travail en biseau dans les Entreprises entre un Salarié qui part à la retraite et un Jeune, embauché quelques mois avant, de manière à transférer les compétences par le biais du tutorat.

Nous sommes conscients que cela a un coût pour l'Entreprise. Une aide pourrait donc être envisagée par la Région, conditionnée bien entendu à l'emploi d'un CDI.

En résumé, FORCE OUVRIERE voit dans ce plan une action positive de la Région pour l'Emploi dans les PME, soutient donc cette politique et en conséquence votera ce projet d'avis.

Intervention de Jean-Paul ANDRE
Au nom du 1^{er} Collège

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Chacun connaît les enjeux que représente pour notre région l'évolution des secteurs aéronautique et du spatial.

La dynamique du marché de l'aéronautique, le rôle d'amortisseur de crise qu'a joué ce secteur dans notre région ne doit pas nous faire perdre de vue les défis majeurs que doit relever cette industrie dans les prochaines années.

Le premier collègue partage l'analyse stratégique du Conseil Régional.

Il souligne notamment l'enjeu essentiel que représente en particulier pour notre région l'accompagnement du tissu industriel de ce secteur dans la course à la compétitivité et à l'innovation.

La sélection qui vient d'être obtenue, dans le cadre des investissements d'avenir, par le dossier de l'IRT Aéronautique, espace et systèmes embarqués va permettre de mobiliser 800M€ de financement public-privé sur les dix prochaines années. Ce dossier, fruit d'un travail d'équipe dont chacun souligne la qualité, est l'illustration des bénéfices que peut apporter la coopération entre la communauté scientifique, les entreprises et les collectivités locales pour le développement de notre région.

Le premier collègue votera en faveur du plan de soutien proposé par le Conseil Régional.

Intervention de Monique MARTY **Au nom la CFDT**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Poussés par une croissance régulière du transport aérien international, les commandes d'Airbus et les nouveaux programmes en cours permettent de garantir un plan de charge de plus de 5 ans. Cette bonne santé apparente ne doit pas faire oublier la concurrence sur le marché mondial exacerbé par de nouveaux entrants et les évolutions structurelles de l'aéronautique européenne qui en découlent, à savoir principalement :

- Organisation de la chaîne des fournisseurs créant des liens de sous-traitance/ donneur d'ordre entre entreprises de rangs adjacents,
- Délocalisation de la production et de la recherche et développement,
- Recherche de raccourcissement des délais et de baisse des coûts à travers des processus industriels contraignants tel que le LEAN,
- Partage du risque financier entre l'avionneur et les entreprises sous-traitantes.

La CFDT aurait souhaité que dans son plan, le conseil régional prenne davantage en compte les disparités territoriales et les aspects sociaux. En effet, la dernière étude de l'INSEE sur le secteur aéronautique régional fait apparaître des pertes d'emploi :

- dans les entreprises de moins de 50 salariés qui sont sans doute le reflet du mouvement de regroupement d'entreprises afin de faire émerger des ETI capables de mieux répondre aux nouvelles exigences de la filière,
- dans les départements excentrés: Dordogne, Lot, Aveyron dans le secteur industriel de l'aéronautique, compensées par la croissance dans l'ingénierie, et l'informatique.

Une analyse de ces déséquilibres territoriaux aurait dû conduire à des mesures différenciées selon les territoires, la taille et le secteur d'activité.

Concernant les aspects sociaux, la CFDT aurait souhaité que la région saisisse l'opportunité de ce plan, hautement symbolique pour la région, pour conditionner les aides octroyées en fonction de critères sociaux tels que l'instauration d'un dialogue social, le respect des grilles de rémunération des conventions collectives ou encore le développement de structures sociales interentreprises.

La CFDT tient à attirer l'attention de la région sur l'important déséquilibre en termes de rapport de force entre donneur d'ordre/sous-traitant qui tend à faire peser sur le sous-traitant des efforts de coût et de délai, lui imposant même des quotas de charges de travail à délocaliser que ce dernier a de plus en plus de mal à supporter tant financièrement que socialement. Il devient incontournable d'imposer au donneur d'ordre des règles déontologiques qui si elles n'étaient pas respectées devraient conduire à des suspensions d'aides publiques, quelle qu'en soit l'origine. Il en va de la qualité de nos emplois et de leur préservation sur notre territoire régional.

Ainsi, la CFDT juge pertinente l'élaboration d'un plan de soutien à la filière aéronautique régionale, même s'il n'intègre pas de dispositifs novateurs par rapport aux dispositifs régionaux existants en termes de développement économiques, de formations, d'aide à la recherche ou à l'innovation.

Le présent avis reprenant les préoccupations de la CFDT, la CFDT le votera.